

ÉCOLE HENRI-BOURASSA ET SOLEIL-DE-L'AUBE
283, boulevard Iberville, Repentigny, J6A 2A4, (450) 492-3517



Objet : 1^{re} séance du conseil d'établissement

Date : mercredi 20 septembre 2023

Heure : 19 h

Lieu : local 145

Visiteurs : aucun visiteur

1. Ouverture de l'assemblée 19 h 06

Prise des présences

Madame Carla Iriarte Tomatteo, membre parent

Madame Élise Leblanc, membre parent

Madame Geneviève Frenette, membre parent

Monsieur Patrick Fournier, membre parent

Monsieur Nicolas Godbout, membre parent

Madame Janic Denommé, enseignante

Madame Nathalie Jacques, enseignante

Madame Sophie Desrochers, technicienne en service de garde

Madame Emmanuelle Valade, secrétaire

Madame Caroline LeBlanc, orthopédagogue

Monsieur Maxime Coulombe-Godbout, directeur

Vérification du quorum

Il y a quorum.

2. Modification et adoption de l'ordre du jour CE230920-01

Modifications :

- Point 9.1 devancer au point 3 – Présentation des membres, autorisation pour la divulgation de renseignements personnels et déclaration d'intérêt
- Point 6 – ajout de la secrétaire de la séance
- Point 6.2 – élection du représentant au comité de parents du CSSDA

3. Présentation des membres, autorisation pour la divulgation de renseignements personnels et déclaration d'intérêt

- Autorisation de divulgation de renseignements personnels (pièces jointes)
Formulaire à remplir et ils sont à conserver à l'école pour fins de consultation, au besoin.
- Déclaration d'un conflit d'intérêts (LIP, art. 70)

Art. 70 : Tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

Formulaire de déclaration d'intérêt à remplir à conserver à l'école pour fins de consultation, au besoin.

4. Adoption et suivis au procès-verbal du 14 juin 2023 CE230920-02

Sophie Desrochers propose l'adoption du procès-verbal, secondée par Janic Denommée.

Suivis au PV :

▪ Aide alimentaire 2023-2024

On questionne la quantité de déchets créés depuis l'implantation du service de traiteur Aramark. Aramark accepte de ne pas placer de serviette de papier et d'ustensile dans les repas de nos élèves. Nous pourrions acheter des ustensiles qui seront lavés quotidiennement.

On présente les résultats du sondage mené auprès des parents sur le sujet :

- 137 familles sont intéressées à utiliser le traiteur ;
- 146 familles sont confortables avec l'idée que les repas génèrent une certaine quantité de déchets et de matières recyclables ;
- 164 familles sont d'accord que le service devrait être offert à tous les élèves de l'école et pas seulement à ceux dans le besoin.

Offre à l'école de Charlemagne

- Les dons remis à l'école de Charlemagne proviennent du Club Lions la Seigneurie de Repentigny, le même organisme qui fournit les plateaux de fruits à nos élèves TSA.
- Cette école reçoit annuellement plus de 20 000 \$ en aide alimentaire et offre des fruits et des collations aux élèves en plus d'avoir des repas congelés en réserve. En comparaison, le budget alloué à notre école en 2022-2023 était de 4 113 \$.

▪ Plan de lutte

- En lien avec notre volonté d'enseigner explicitement des comportements, l'école de Charlemagne adhère au mouvement SCP et les TES offrent une animation pour chacun des groupes en début d'année scolaire au cours de laquelle on fait semblant d'être dans un autobus (on place les chaises en rangées) et on modélise les bons comportements. Une vidéo a également été produite par les élèves pour les élèves récalcitrants et est visionnée périodiquement par les élèves pour lesquels cela est pertinent.

▪ Nombre de membres au CÉ

- La hausse du nombre d'élèves en 2023-2024 n'a pas d'incidence sur le nombre de membres sur le CÉ. La LIP prévoit la parité entre le nombre de membres parents et membres du personnel ainsi qu'un minimum de 4 parents sur le CÉ.

▪ Projet d'embellissement de la cour d'école (phase 3)

- La 3e phase de notre projet d'embellissement de la cour d'école a été refusée par le MEQ. Nous avons la possibilité de reporter le montant de 10 000 \$ réservé dans le budget de 2022-2023

pour faire une nouvelle demande cette année, ce que nous avons priorisé. Les projets refusés en 2022-2023 devraient être priorisés en 2023-2024. Notons qu'il est maintenant impossible de changer d'idées et d'utiliser le 10 000 \$ à d'autres fins.

- **Fonds 8**
 - Le solde de 141,85 \$ du projet Solidarité Haïti sera utilisé pour acheminer du matériel à Haïti puis le projet sera fermé. Les achats ont été effectués.

5. Parole au public (maximum 5 minutes par participant)

Aucun public

6. Postes au conseil d'établissement

▪ Nomination d'une secrétaire de réunion

Emmanuelle Valade se propose pour le rôle, appuyée par Élise Leblanc. Éluë à l'unanimité.

▪ Élection à la présidence (membre parent pour, 1 an)

Maxime Coulombe-Godbout explique les rôles du président de Conseil d'établissement. Patrick Fournier se propose pour un mandat, appuyé par Carla Iriarte. Élu à l'unanimité.

▪ Élection à la vice-présidence (membre parent pour, 1 an)

Geneviève Frenette se propose à la vice-présidence, appuyée par Nicolas Godbout. Éluë à l'unanimité.

▪ Élection des parents qui font le lien avec le Coco (volet alternatif)

Nicolas Godbout et Carla Iriarte Tomatteo se proposent et sont élus à l'unanimité

▪ Élection du parent pour le comité de parent

Patrick Fournier est élu à l'unanimité.

▪ Nomination d'un représentant de la communauté

Maxime Coulombe-Godbout informe le groupe que Ghislaine Morin, ancienne enseignante et dame toujours très impliquée dans l'école, aimerait avoir ce rôle au sein du CÉ. Nicolas Godbout propose la nomination qui est secondée par Janic Denommée. Maxime pourra aviser Ghislaine.

7. Sujet soumis pour adoption

7.1 Règles de régie interne (art. 67) **CE230920-03**

Maxime Coulombe-Godbout présente les quelques modifications proposées. Élise Leblanc propose l'adoption des règles et Nathalie Jacques la seconde.

7.2 Calendrier des séances du conseil d'établissement **CE230920-04**

Maxime Coulombe-Godbout propose de tenir 7 rencontres avec une possibilité d'ajout pour des séances extraordinaires. Il est suggéré que les rencontres de janvier et février se tiennent en mode virtuel. Caroline LeBlanc propose, Janic Denommée appuie.

Conseil d'établissement 2023-2024
École Henri-Bourassa et Soleil-de-l'Aube
Proposition du calendrier des rencontres

Dates des rencontres
Mercredi 20 septembre
Mercredi 22 novembre
Mercredi 31 janvier – mode virtuel
Mercredi 20 mars – mode virtuel
Mercredi 17 avril
Mercredi 15 mai
Mercredi 12 juin

7.3 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement **CE230920-05**

Un montant de 350 \$ est reconduit pour cette année encore.
Montant proposé par Carla Iriarte Tomatteo et secondé par Nathalie Jacques.

7.4 Projet éducatif 2023-2028 (fiche 5 MEQ) **CE230920-06**

Maxime présente le projet éducatif et mentionne que la date limite pour l'approuver est le 31 octobre 2023. Geneviève Frenette souligne l'excellent travail du comité pédagogique. L'adoption du projet éducatif est proposée par Nicolas Godbout, appuyé par Geneviève Frenette.

8. Sujets soumis pour approbation

8.1 Sorties éducatives impliquant un changement d'horaire ou un déplacement (fiche 16 MEQ) **CE230920-07**

Délégation de pouvoir pour les sorties dans les environs de l'école

Considérant que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de l'école HBSDA doit approuver la programmation des activités éducatives qui nécessitent un déplacement à

l'extérieur des locaux de l'école, la direction demande aux membres du conseil d'établissement de lui déléguer le pouvoir d'approuver les sorties dans les environs de l'école (ex.: parc St-Laurent/Champigny, bibliothèque municipale, théâtre Alphonse-Desjardins, etc.).

Il est proposé par Élise de déléguer les pouvoirs d'approbation à Maxime Coulombe-Godbout, directeur de l'école HBSDA, des activités éducatives qui nécessitent un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école sans l'utilisation du service de transport (donc, les enfants se déplacent à pied avec l'enseignant).

Délégation de pouvoir pour les autres sorties

Considérant que nous bénéficions de budgets spécialement dédiés aux sorties et à la culture (30 \$ via École inspirante et environ 30 \$ via Sorties culturelles), que les groupes du volet alternatif reçoivent un budget supplémentaire versé par l'association de parents, il est proposé par ??? de déléguer les pouvoirs d'approbation à Maxime Coulombe-Godbout, directeur de l'école HBSDA, des activités qui n'entraînent aucuns frais pour les parents et/ou qu'au moins 80 % des parents sont d'accord pour une arrivée tardive à l'école. Les parents seront toujours informés de celles-ci.

Les membres du conseil d'établissement sont invités à se positionner sur les activités qui nécessiteraient une contribution financière de la part des parents comme effectué l'année dernière, mais opte pour ne pas imposer de limite aux enseignants.

8.2 Fonds à destination spéciale (Fiche 22 MEQ)

Présentation des différents projets du fonds à destination spéciale. Nous avons reçu un deuxième chèque de l'entreprise Colle à moi en lien avec la campagne de financement, ce qui porte le solde du projet à 175,69 \$. Nous rappelons que le montant récolté doit servir à bonifier les activités destinées aux élèves. La direction propose que l'on conserve ce montant qui n'est pas suffisamment élevé pour offrir une activité intéressante.

Délégation de pouvoir pour certains projets

Considérant que les fonds destinés à certains projets sont entièrement récoltés/gérés par les parents du volet alternatif, il est proposé de déléguer les pouvoirs d'approbation des dépenses au COCO et à Maxime Coulombe-Godbout, directeur de l'école, pour les projets APSDA (dépenses remboursées par ass. de parents), CLASSEXT (Projet de classe extérieure) et TADOUSAC (voyage 3^e cycle). La demande est refusée par plusieurs membres du conseil d'établissement qui maintiennent que tout ce qui touche le budget doit demeurer au CÉ.

8.3 Projet de micro-entreprise – groupe 522-622 CE230920-08

Le titulaire du groupe 522-622, Julien Rosa-Francoeur, souhaite démarrer une micro-entreprise coopérative qui vise la réduction des gaz à effet de serre par la vente de panier bio. Il y aurait une vente organisée en novembre. La vente serait ouverte à toute la communauté d'HBSDA. Le profit est estimé à 600 \$ et servirait au projet de jardinage dans la cour d'école et possiblement à des dons à des banques alimentaires. Le projet est proposé par Caroline LeBlanc et appuyé par Janic Denommée.

8.4 Amélioration de la classe extérieure CE230920-09

Nous envisageons de couvrir le toit de la classe extérieure afin de pouvoir l'exploiter plus souvent. Un parent entrepreneur propose d'installer bénévolement un toit « étanche » sur la classe extérieure, ce qui serait très pratique les jours de pluie (pour faire la classe dehors, mais aussi pour servir d'abri durant les récréations pour sortir « beau temps, mauvais temps »). Les coûts seraient de 1345,99 \$ + taxes en matériaux. La demande est proposée par Geneviève Frenette et appuyée par Carla Iriarte Tomatteo.

9. Sujets soumis pour consultation

9.1 Utilisation des services de soutien administratif de l'école au conseil d'établissement

La direction propose qu'Emmanuelle Valade, notre secrétaire d'école, agisse comme secrétaire du CÉ. Il convient qu'elle rédige les procès-verbaux durant ses heures de travail.

10. Sujets pour information

10.1 Formation du MEQ pour les membres du conseil d'établissement

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire/>

En lien avec les nouvelles dispositions de la LIP relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, tous les membres des CÉ doivent suivre la formation obligatoire selon les art. 53 et 102. Il est convenu que les membres se formeront de façon autonome et pourront adresser leurs questions lors des séances du CÉ.

10.2 Nouveaux membres du personnel

Nous avons plusieurs membres du personnel qui ont été présentés au déjeuner de la rentrée. Nous avons également la chance de voir les postes vacants des professionnels au service des élèves ayant un TSA se pourvoir : Claudie Hurtubise sera l'ergothérapeute présente les lundis et Manon Nazroo, psychoéducatrice, sera présente les lundis et mardis dès le 25 septembre. Nous pouvons également compter sur Elisabeth DesRoches comme orthophoniste en répondance.

10.3 Proposition de planification annuelle pour le conseil d'établissement

Comme mentionné, la direction propose de tenir 7 séances du CÉ cette année. Une planification annuelle a été élaborée pour soutenir le président et la direction dans la confection des OJ.

11. Information des membres du conseil d'établissement :

○ Représentant du comité de parents du CSSDA

Pas de nouvelle, puisqu'il n'y a pas eu de rencontre encore.

○ Représentant des enseignants :

Les maternelles vivent leur première AO avec les anges gardiens (classe de Julien). La classe de Julie Poulin a fait une AO sur les nombres déguisés avec leurs tuteurs (classe d'Annie-Geneviève). La classe de Julie Breton est allée à la bibliothèque et a fait des activités multiâge avec les amis de la francisation. Le 2^e cycle a fait des présentations sur les souvenirs de vacances en plus d'une sortie à la bibliothèque et sera à l'extérieur le 6 octobre pour un

labyrinthe de maïs à Rawdon. Le 3^e cycle prépare son voyage à Ottawa ; musées, maison hantée et visites guidées sont au menu.

○ **Représentant du service de garde**

Sophie explique qu'il manque une surveillante le midi pour le 2^e groupe de francisation. Pour une durée indéterminée, Emmanuelle Valade et Andrée-Anne Réhel (mamans de l'école) se partageront les dîners.

○ **Représentante du personnel de soutien**

Lugens Phénéus, notre concierge, est en congé de paternité et sera de retour dès le 9 octobre.

Levée de l'assemblée à 21 h 07.

Patrick Fournier
Présidente

Maxime Coulombe-Godbout
Directeur

*« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise
dans le meilleur intérêt des élèves » L.I.P., art. 64*